

CTG Plaine Limagne 2025-2028

1 – Présentation du dispositif

La Convention territoriale globale est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé :

- sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat
- adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...)
- pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires : vers l'action publique sociale de demain...

L'objectif de la CAF et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche qui vise à :

- définir avec vous un cadre politique de développement des territoires ;
- renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'une convention signée par l'établissement public de coopération intercommunal et parfois avec d'autres partenaires.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

2 – La CTG Plaine Limagne

Plaine Limagne est inscrit dans le dispositif de CTG depuis 2021. Ce plan d'action mené par la communauté de communes et ses communes est signé par le Président de Plaine Limagne et l'ensemble des maires. Cela implique donc une approbation par l'ensemble des conseils municipaux.

3 – Les objectifs 2025-2028

Cette nouvelle CTG se veut plus généraliste pour couvrir un maximum de facettes de la vie des familles sur le territoire et se détacher de la simple approche enfance-jeunesse et parentalité.

Elle s'organise autour de 4 axes :

- La famille



- La solidarité
- La santé
- Les gens du voyage
- Le cadre de vie

3-1 – La famille

Objectif n°1 : Faire évoluer la politique de parentalité en s'appuyant sur le LAEP

Le bilan de la CTG précédente fait ressortir la pertinence du LAEP sur le territoire. D'un autre côté, la politique de parentalité développée depuis quelques années montre ses limites du fait du saupoudrage des actions. La nouvelle CTG propose de travailler à une politique de parentalité plus efficiente en s'appuyant sur la force qu'est le LAEP.

Exemples d'actions : Augmenter la capacité du LAEP, identifier le LAEP comme la porte d'entrée des services parentalité

Objectif n°2 : Améliorer la qualité d'accueil

L'étude famille menée en 2023 a montré que l'offre actuelle d'accueil des enfants de 6 mois à 18 ans est globalement satisfaisante. Si le développement de nouvelles structures n'est pas la priorité, la CTG prévoit l'amélioration de la qualité de l'accueil en termes purement techniques mais également au niveau du projet éducatif.

Exemples d'actions : Création d'un nouvel ALSH à Randan, intégrer le périscolaire de Saint-Agoulin

Objectif n°3 : Accompagner l'arrivée de l'enfant

Si la qualité d'accueil des enfants est globalement satisfaisante, la préparation à l'arrivée de l'enfant, du projet de conception à la naissance et l'accompagnement des premiers jours nécessite d'être mieux appréhendé.

Exemples d'actions : Création d'un réseau de professionnels dédiés à la parentalité / Création d'un RPE unique

3-2 – La solidarité

Objectif n°1 : Clarifier la politique sociale pour la rendre plus lisible

Depuis la fusion des intercommunalités en 2017, la carte de l'action sociale n'a pas été modifiée. Ainsi, selon les communes, les intervenants peuvent être différents, rendant complexe la mise en œuvre d'une réelle politique sociale sur le territoire.

Exemples d'actions : Créer un guichet unique pour l'autonomie, ouvrir une maison des solidarités en partenariat avec le Conseil Départemental

Objectif n°2 : Permettre aux personnes dépendantes ou en perte d'autonomie de maintenir un lien social

Le virage domiciliaire s'est caractérisé par une hausse importante de personnes dépendantes ou en perte d'autonomie maintenues à leur domicile, avec un accompagnement aux tâches ménagères et des soins adaptés. Néanmoins, cette perte d'autonomie peut également s'accompagner d'une fracture du lien social et/ou d'une perte importante de mobilité. Cette fracture peut également toucher les aidants familiaux, souvent seuls et mal accompagnés.

Exemples d'actions : Élargir les actions d'animation sociale à tout le territoire, mettre en place un réseau d'accueil pour les aidants familiaux.

3-3 – La santé

Objectif n°1 : Mettre en œuvre une politique de santé claire et coordonnée

Face à la désertification médicale du territoire, il est devenu impératif d'agir pour la santé des habitants. Mais avant de lancer des actions, il est nécessaire de faire un état des lieux des actions déjà mises en œuvre par les partenaires afin d'aller dans le même sens et d'éviter de saupoudrer les moyens.

Exemples d'actions : Signer un CLS, créer un pôle de santé sur Aigueperse

Objectif n°2 : Lutter contre le harcèlement scolaire et extrascolaire

Action identifiée comme prioritaire dans les projets éducatifs, la lutte contre le harcèlement doit également se poursuivre hors de l'école.

Exemples d'actions : Formation du personnel des ALSH, organisation de débats d'enfants sur le harcèlement et le cyberharcèlement

Objectif n°3 : Articuler sport, santé et alimentation

La santé passe tout d'abord par la prévention et l'adoption de bonnes habitudes de vie, moins sédentaire et plus durable.

Exemples d'actions : Déployer le dispositif « savoir rouler à vélo », organiser des ateliers de prévention sur la surexposition et la dépendance aux écrans

3-3 – Les gens du voyage

Objectif n°1 : Développer la médiation sociale et culturelle

Les populations de gens du voyage sont souvent marginalisées. Ceci se traduit par des réflexes de repli sur soi, alimentant cette marginalisation et conduisant à leur paupérisation et à des faits de délinquance. La CTG propose des actions visant à travailler sur l'inclusion sociale des populations de gens du voyage par la culture et par le jeu.

Exemples d'actions : Mise en place d'actions ludiques et éducatives à destination des jeunes, créer un projet culturel sur l'aire d'accueil de Randan et l'intégrer au CTEAC

Objectif n°2 : Améliorer l'hygiène et la salubrité des installations de gens du voyage

Situés dans des zones de relégation, certaines installations pérennes de gens du voyage sont dans des situations d'insalubrité avancée, mettant en péril la santé et la sécurité des habitants. La CTG propose de travailler à améliorer la situation sanitaire et à régulariser les installations lors cela est possible.

Exemples d'actions : Régulariser les installations de Lhérat et du pré d'Arnaud, créer de l'habitat adapté pour fluidifier le parcours résidentiel des gens du voyage

3-5 – Le cadre de vie

Objectif n°1 : Développer les mobilités douces et durables

Fortement dépendant de l'automobile, le territoire de Plaine Limagne est pourtant fortement propice au développement du vélo sous toutes ses formes : mobilité du quotidien ou cyclotourisme par exemple. Par ailleurs, les problématiques de mobilité existent chez les publics les plus vulnérables comme les personnes âgées ou les jeunes.

Exemples d'actions : Élaborer un schéma cyclable, créer un GR de pays avec RLV

Objectif n°2 : Offrir une offre culturelle et de loisirs abordable

L'offre culturelle et de loisirs sur le territoire existe mais manque de visibilité et de diversité. La CTG prévoit de rendre cette culture plus accessible et surtout plus diversifiée pour satisfaire les envies de chacun.

Exemples d'actions : Créer une nouvelle médiathèque à Randan, mettre en place des séances de projections de films ou de spectacles vivant

Objectif n°3 : Améliorer l'offre en habitat et l'environnement de vie

Plaine Limagne souhaite s'affirmer comme un territoire de vie, pouvant accueillir de nouveaux habitants dans des conditions optimales. La CTG propose donc des actions pour améliorer l'habitat mais aussi les conditions de vie au travail.

Exemples d'actions : Mettre en œuvre une politique d'amélioration et d'adaptation du parc de logements privés, travailler à l'articulation entre les entreprises du territoire et les structures enfance-jeunesse.